



AVIS PUBLIC

EXAMEN DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LES IMMEUBLES SUIVANTS :

Lot 4 010 074 sis au 105, route des Commissaires

Lot 3 827 559 sis au 53, rue St-Joseph

Lot 4 011 168 sis au 77, boulevard Notre-Dame

Avis est par les présentes donné **QUE** :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes. Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

La dérogation mineure demandée pour le **105, route des Commissaires, lot 4 010 074**, à Pont-Rouge, est la suivante :

« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à 3 mètres de la limite de propriété avant alors que la marge de recul avant minimale est fixée à 7.5 mètres »

La dérogation mineure demandée pour le **53, rue St-Joseph, lot 3 827 559**, à Pont-Rouge, est la suivante :

« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de lotissement no 497-2015 visent à autoriser une superficie de terrain supérieure à la norme prévue par l'article 3.2.2 dudit règlement. La superficie projetée est de 1 105.89 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 1 000 mètres carrés »

La dérogation mineure demandée pour le **77, boulevard Notre-Dame, lot 4 011 168**, à Pont-Rouge, est la suivante :

« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment secondaire à 0.53 mètre de la limite de propriété latérale droite alors que la marge de recul latéral minimale est fixée à 0.60 mètre. »

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 21^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2018.

La greffière,

Me Esther Godin